

Fiche informative sur l'action

Titre de l'action : Prise en compte des élèves dyslexiques au collège

Renseignements utiles

Académie de Poitiers

Nom et adresse complète de l'établissement :

Collège Hélène de Fonsèque

Rue du stade

BP 68

17700 - Surgères

ZEP : non

Téléphone : 05 46 07 00 67

Fax : 05 46 07 01 37

mél de l'école ou de l'établissement : ce.0170071K@ac-poitiers.fr

Adresse du site de l'école ou de l'établissement : <http://hebergement.ac-poitiers.fr/c-surgeres/index.html>

Coordonnées d'une personne contact : Madame Favreau, principale adjointe

Classe(s) concernée(s) : 6^{ème}

Discipline(s) concernée(s) : toutes

Date de l'écrit : JUIN 2005

Lien(s) web de l'écrit : <http://www.ac-poitiers.fr/meip>

Axe national concerné et éventuellement axe académique : Axe 2 et 4
« la prévention de l'illettrisme » et « l'aide individualisée »

Résumé

Mise en place d'un dispositif destiné cette année aux élèves dyslexiques de 6^{ème} ; celui-ci inclut l'équipe pédagogique et des orthophonistes pour un travail d'atelier en co-animation

Mots clés : **Troubles spécifiques du langage, travail en équipe, concertation.**

Structures	Modalités - dispositifs	Thèmes	Champs disciplinaires
Collège	Diversification pédagogique Partenariat	Difficulté scolaire Evaluation Maîtrise des langages	Indifférent

PRISE EN COMPTE DES ELEVES DYSLEXIQUES AU COLLEGE

1- A l'origine de l'action :

De 1999 à 2003, une élève dyslexique fut scolarisée dans l'établissement : atteinte d'une dyslexie que l'on peut qualifier de sévère, cette élève avait un suivi orthophonique depuis 1996. Ses parents avaient, dès son entrée en sixième, alerté les enseignants sur les difficultés de leur enfant, en présentant le bilan médical et orthophonique qui faisait état d'une dyslexie, sans troubles associés. L'équipe pédagogique prit alors conscience de ce qu'était la dyslexie et de la nécessité d'adapter quelque peu son enseignement.

Par ailleurs, la présence d'un orthophoniste dans l'établissement (il suivait une autre élève malentendante et venait dans le collège pour qu'elle ait ses séances d'orthophonie pendant le temps scolaire) a permis de sensibiliser les collègues intéressés par la dyslexie : ainsi, en 2002- 2003, l'orthophoniste est intervenu pour expliquer ce qu'était la dyslexie, quelles en étaient les origines, quelles étaient les difficultés présentées par les élèves ayant des troubles d'apprentissage du langage écrit. Tout naturellement certains collègues ont donc commencé à envisager une action pour essayer, modestement, de prendre mieux en compte les élèves atteints de troubles spécifiques du langage.

C'est ainsi qu'à partir de la rentrée 2003 a été mis en place un dispositif innovant.

2-Le cadre et les acteurs de l'innovation :

A) 2003-2004 :

Les élèves dyslexiques de sixième (ils étaient 3 cette année-là) bénéficient d'un dispositif général. Ils participent à des ateliers co-animés par un professeur et un orthophoniste 2 heures par semaine (1 heure en français et 1 heure en mathématiques).

Ces élèves ont été répartis sur 2 classes de 6° ; sont donc concernés les 2 équipes pédagogiques des 6°A et B, le chef d'établissement, son adjointe et les parents des 3 enfants concernés.

B) 2004-2005 :

a. Cette année étaient concernés **les élèves de 5°** : les 3 élèves déjà suivis en 6° et 3 autres élèves qui ont été intégrés au dispositif, parmi ceux-ci :

- un élève, reconnu dyslexique depuis longtemps, pour lequel les parents, en accord avec l'équipe pédagogique et l'enfant, ont choisi le doublement de la classe de 5° afin qu'il bénéficie de l'action.
- un élève qui avait préféré l'an passé rester dans la classe de 6°C (projet « Cirque »), bien que dyslexique.
- un élève, dont le dossier était incomplet l'an passé et qui a pu intégrer le dispositif cette année.

Ces 6 élèves de 5° sont tous dans la classe de 5°F et participent de la même façon que l'an passé aux ateliers co-animés par un professeur et un orthophoniste 2 heures par semaine (1 heure en français et 1 heure en mathématiques).

b. **Les élèves de 6°** : nous avons choisi de réitérer le principe de la répartition de ces élèves sur 2 classes (6°A et 6°B).

Cette année, 4 élèves ont intégré dès le début le dispositif, 2 autres les ont rejoints en janvier, ce qui porte à 6 le nombre d'élèves concernés cette année.

Rappelons que ces élèves participent à des ateliers co-animés par un professeur et un orthophoniste.

A ce sujet, notons que 3 orthophonistes interviennent (1 en français en 6°, 1 en français en 5°, 1 en maths en 6° et 5°) et 4 professeurs (1 en français en 6°, 2 en français en 5° - 1 heure par quinzaine- , 1 en maths en 6° et 5°).

3- Mise en œuvre, régulation de l'action :

Pour les 6°, notre souci était de mettre en place le dispositif le plus tôt possible. Nous n'avons « démarré » qu'à la Toussaint avec les élèves, les mois de septembre et octobre 2004 ayant été consacrés au temps nécessaire de la concertation, de la programmation et de l'information. Il s'agissait d'arrêter le nom des élèves dyslexiques, d'harmoniser nos pratiques : choix de consignes communes, mise au point d'une évaluation spécifique.

Par ailleurs, il a été décidé que toutes les six semaines environ, les orthophonistes et les professeurs intervenant dans les ateliers se concertent afin de faire le bilan des séances passées et de préparer la progression de celles à venir.

Pour les 5°, les ateliers ont été mis en place dès la rentrée, après une séance de concertation entre les professeurs intervenants et les orthophonistes.

Les effets attendus :

Nos principaux objectifs sont bien sûr de réduire les difficultés, de prévenir les échecs, d'améliorer les résultats, mais aussi de mettre un terme à la souffrance et au mal-être de ces enfants qui ont souvent perdu confiance.

Description concrète des actions :

Dans les trois classes (5°F, 6°A et 6°B) dont les élèves dyslexiques suivent les cours, des consignes communes ont été mises au point dans et pour toutes les disciplines : tous les devoirs écrits sont par exemple présentés de la même façon, quelle que soit la matière concernée. De même, la structure des leçons est identique dans tous les cours (I.A.1..., choix des couleurs...).

Une évaluation spécifique est mise en place pour les élèves dyslexiques : selon le cas, ils peuvent traiter des questions à l'oral, être autorisés à ne pas rédiger leurs réponses ; nous ne les pénalisons pas pour leur orthographe (sauf bien sûr si l'objectif est d'acquérir une notion d'orthographe).

Voir annexe 1

D'autre part, ces trois classes avaient un projet sur l'année :

-En 6°, à partir de l'étude d'un roman, objet d'un travail pluridisciplinaire, a été organisé un voyage à Paris dont le double but était de conférer une plus grande cohérence à nos enseignements et resserrer la cohésion entre les élèves.

-En 5°, le projet s'articule autour d'un travail sur les images numériques : le support informatique nécessite un recours moindre à l'écrit mais un important travail de classification, de repérage dans l'espace. Les élèves ont beaucoup fonctionné par groupes pour effectuer ce travail. Dans cette classe de 5°F, (précisons que la plupart des élèves se connaissent depuis au moins 2 ans) s'est développé un esprit de solidarité et de respect mutuel : les élèves rencontrant des difficultés de tous ordres (dyslexiques et autres) et ceux qui sont étiquetés comme de « bons élèves » échangent et savent s'appuyer sur leurs compétences respectives pour progresser.

Les ateliers :

- En 6°, pendant des heures de permanence, les élèves dyslexiques sont regroupés en ateliers, 1 heure en français et 1 heure en mathématiques par semaine. Pendant ces 2 heures hebdomadaires, co-animées par un professeur et un orthophoniste, les élèves font un

important travail de **classification** sous forme d'exercices, de jeux qui ont été préparés par les deux intervenants pendant les heures de concertation (*Annexe 2*) : en mathématiques, l'atelier porte sur la mise en place de cette structure logique élémentaire et en français, sur les catégorisations grammaticales, il s'agit d'appliquer les notions vues en maths. Par ailleurs, un important travail de vérification de la prise écrite des cours recopiés au tableau et de leur rangement dans les classeurs est effectué régulièrement, notamment au premier trimestre.

- En 5°, la vérification des cours et de leur classement nous a également semblé nécessaire au cours du premier trimestre. Par ailleurs, l'accent a été mis sur la **mémorisation**, plutôt à l'écrit (mémorisation de l'orthographe lexicale en français et en mathématiques, association « signifiant signifié » : *Annexe3*). Rappelons que la prise de notes est très difficile pour les enfants dyslexiques : il y a beaucoup de mots manquants, mal orthographiés or c'est ce cours qui sert de référence à l'élève et la vérification par les enseignants est impossible en classe entière.

- Sur les deux niveaux, la lecture et la compréhension d'énoncés font l'objet d'exercices réguliers de reformulation orale et donc de réappropriation.

Selon les exercices et les difficultés constatées, les élèves sont soit regroupés par 2 ou 3, soit font l'objet d'une attention individualisée.

Soulignons ici le caractère très enrichissant de cette co-animation : les orthophonistes nous disent que notre approche leur permet de mieux connaître les attentes de l'école et ils en tiennent compte dans leurs séances individuelles, ils apprennent aussi à travailler avec plusieurs enfants et les notions y sont mises plus rapidement en place, grâce à la dynamique de groupe et à la coïncidence de l'étude des notions (mais pour eux, 6 est vraiment un grand maximum !). Quant à nous, enseignants, nous apprenons à mieux comprendre les raisons des erreurs commises par les élèves, à accepter des silences de 3 à 4 minutes (!) des élèves, auxquels nous laissons plus de temps qu'en classe pour réfléchir. L'application d'une pédagogie différenciée ne peut se faire que dans ces conditions, et pour nous aussi, un groupe de 6 élèves constitue un maximum... Nous sommes aussi amenés à changer nos stratégies pédagogiques pour faciliter l'apprentissage de nos élèves même non dyslexiques. Enfin, la prise en charge de l'élève par les deux partenaires (enseignants et thérapeutes), sans oublier les parents, nous paraît primordiale pour une efficacité plus probante.

4-Bilans et perspectives pour l'action

a. L'évaluation : Certes, nous avons cette année davantage de recul mais notre évaluation, encore partielle, repose sur l'observation de l'attitude des élèves et l'évolution de leurs résultats.

- Effets réellement observés, premiers résultats pour les élèves, pour les enseignants, l'établissement :

Le premier effet réellement observé a été le mieux-être des élèves qui ont repris confiance en eux. Ils participent activement à l'oral alors qu'ils étaient sur la réserve en début d'année, ils acceptent leur trouble et surtout parviennent à le nommer et à l'« assumer » face à leurs camarades. D'autre part, les autres élèves profitent du dispositif ; la mise en place de consignes communes par exemple, accroît la cohérence pédagogique. Ils acceptent les différences : tous comprennent le bien fondé d'une évaluation spécifique.

Un exemple : David, élève de 5^oF, dyslexique avec d'importantes difficultés scolaires jusqu'à l'an passé et qui refusait qu'on parle de sa dyslexie devant les autres élèves, a fait un important travail sur lui-même et a accepté de doubler sa 5^o pour intégrer le dispositif. De l'avis de tous les enseignants qui le connaissaient avant, il s'est métamorphosé : plus ouvert, remotivé, plus concerné par ses résultats, David effectue une année scolaire satisfaisante à tous points de vue.

Nous avons constaté au cours d'une réunion bilan avec les orthophonistes, les professeurs, les parents, les élèves, l'administration et le représentant de l'Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du 1^o degré pour le secteur de Saint Jean d'Angély que l'action était très favorablement perçue à l'extérieur et encourageante pour l'avenir.

Par ailleurs, il nous faut faire une remarque sur l'apprentissage de l'anglais comme Langue Vivante I pour ces élèves : pour **tous** les enfants bénéficiant du dispositif, cette matière pose des problèmes, même en privilégiant l'oral : le décalage entre phonème et graphème dans cette langue semble même insurmontable pour certains. Là aussi, nous réfléchissons sur des actions spécifiques à mettre en place pour l'apprentissage de l'anglais, car pour l'heure, nous n'envisageons pas de ne pas leur faire étudier cette langue.

Enfin, nous avons confirmation qu'il y a autant de dyslexies que de dyslexiques. Dans la nature des troubles, dans leur degré, dans leurs manifestations, nos élèves dyslexiques sont très différents et demandent donc des réponses adaptées et individuelles.

Il est donc évident qu'il faut se limiter à un nombre restreint d'élèves. Avec 6 élèves dans chaque atelier, nous atteignons un maximum, au-delà duquel un travail valable, efficace ne peut être raisonnablement effectué.

- Les difficultés :

Néanmoins, nous avons rencontré et rencontrons encore quelques difficultés. Il nous a été très difficile de trouver du temps pour nous réunir, surtout entre les orthophonistes et les équipes pédagogiques. La prise en compte de la dyslexie est une démarche exigeante qui ne peut et ne doit pas être imposée mais qui ne doit pas non plus reposer sur la seule bonne volonté.

La constitution du dossier de l'élève (qui doit être achevée dès le mois de juin), destiné à ne retenir que des élèves « purement » dyslexiques (sans troubles associés, tels que l'hyperactivité, état dépressif...) nous pose quand même quelques soucis : nous avons du mal à réunir **tous** les éléments nécessaires à notre recrutement. Par exemple, chacun de ces élèves doit suivre des séances d'orthophonie en dehors du cadre scolaire et il nous est parfois difficile de nous assurer que c'est bien le cas.

Nous avons encore le sentiment d'être un peu trop centrés sur nous-mêmes et de ne pas avoir suffisamment de contacts avec le réseau santé, récemment mis en place sur notre secteur.

Petite remarque d'ordre pédagogique : il est pour nous plus facile de travailler avec les élèves dyslexiques en atelier lorsque nous les avons aussi en classe. Cependant, il ne faut pas sous-estimer la charge de travail supplémentaire qu'implique d'enseigner à des classes avec des élèves dyslexiques : il faut préparer des supports écrits différents, respecter rigoureusement le plan annoncé en début de cours (ce qui laisse peu de place à l'imprévu...), modifier l'approche traditionnelle de certaines notions (par exemple, en mathématiques, ne pas étudier en même temps les droites parallèles et les droites perpendiculaires ; en français, ne pas étudier en même temps, classes et fonctions grammaticales.)

b. La poursuite de l'action :

Nous envisageons de reconduire sous une forme similaire ce dispositif en 6° et en 5°. A ce propos, signalons qu'en novembre 2003, à l'occasion d'un stage liaison CM2-6°, nous avons pu rencontrer tous nos collègues professeurs des écoles du secteur en présence de M.Pimienta, I.E.N., pour les sensibiliser et les informer sur l'action entreprise au Collège de Surgères.

Pour les élèves de 4° (préadolescence, emploi du temps plus chargé, élèves plus autonomes), ce dispositif est appelé à évoluer, à s'ouvrir à d'autres matières sous une forme qu'il nous reste à définir.

Enfin, l'extension du dispositif sur toutes les années du collège (à terme) nécessiterait une formation appropriée sur les troubles spécifiques du langage pour l'ensemble des enseignants du collège.

Annexe 1

Jeu de familles

Consignes :

1° Construire un jeu de familles à partir des 3 critères suivants :

- 5 verbes
- 4 temps
- 3 personnes

2° À partir d'un jeu (préfabriqué), retrouver les différents critères.

3° Jouer en choisissant alternativement chacun des trois critères.

ANNEXE 2

6^{ème} A,B 5^{ème}F : DISPOSITIF POUR LES ELEVES DYSLEXIQUES

I] CONSIGNES COMMUNES

- Titres en rouge.
- Suivre un plan identique: I. A) 1) 2) ...
II. A)
- Mettre du rouge pour ce qui est à savoir (définitions, vocabulaire,).
- Présentation de copie:

<u>NOM Prénom</u>	<u>Date</u>
<u>Classe</u>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">INTITULE</div>	

Faire coller le texte après la correction sur la première page	

Commencer à l'intérieur de la copie et rajouter une marge de deux carreaux.

- **Tout lire.**
- Essayer de distribuer aux élèves dyslexiques l'ossature de la leçon.
- Les placer devant.

II] EVALUATION

- Selon les exercices demandés:
 - enlever une ou deux questions ou les faire traiter oralement.
 - Admettre que la rédaction soit abrégée.
 - Ne pas leur faire de dictée "pure", ils ont droit aux dictées à trous.

III] TRAVAIL A LA MAISON

- **Vérifier systématiquement que le cahier de textes de l'élève est bien rempli.**